

## PROCOLE SANITAIRE Association Lilloise de Yoga

Dans le contexte lié au COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun en termes de protection sanitaire de soi-même et des autres est engagée. (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)

C'est pourquoi, l'Association Lilloise de Yoga demande à ses élèves de prendre connaissance et de respecter les consignes de distanciation et de barrière sanitaires propres à chacun des lieux dans lesquels ses cours sont dispensés.

En complément, ALY a élaboré le protocole sanitaire détaillé ci-dessous et demandera à chaque participant aux cours de yoga de signer l'engagement **et de** le respecter en tout point lors de son inscription.

### **Chaque pratiquant s'engage à respecter les conditions générales d'accès au local de pratique, et en particulier les conditions spécifiques d'hygiène et de règles sanitaires suivantes :**

- Selon les consignes gouvernementales, le port d'un masque est obligatoire pour se déplacer à l'intérieur des espaces communs. Une exception a été accordée pour l'activité physique vous permettant, si vous le souhaitez, de retirer votre masque une fois sur votre tapis de yoga.
  - Le respect des sens de circulation impose le respect des horaires, il ne sera donc pas possible d'entrer après le démarrage du cours.
  - Tous les élèves doivent obligatoirement apporter leur propre matériel (tapis de pratique, coussin, briques et sangle et un sac pour les contenir), et leur gel hydroalcoolique.
  - Les changes ne pourront pas se faire dans les locaux nous accueillant, aussi chaque pratiquant devra arriver en tenue.
  - Un schéma des emplacements des tapis ou un traçage au sol seront mis en place dans les salles où c'est possible. Sinon veillez à espacer vos tapis de manière à garantir les 4 m<sup>2</sup> par personne.
  - Pour une traçabilité efficace en cas de contamination, un pointage sera fait au début de chaque séance.
  - Au constat d'un symptôme (en particulier fièvre ou sensation de fièvre, toux, perte de l'odorat et/ou du goût), professeur.es et élèves s'abstiennent de se présenter au cours, et se font dépister. (Autodiagnostic réalisable sur le site du Ministère des Solidarités : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/est-ce-que-j-ai-le-coronavirus-429321>).
- En cas de contact avec des personnes contaminées, il est demandé de respecter une quatorzaine. Dans les deux cas il est demandé de prévenir l'association. La reprise sera soumise à certificat médical.

**Merci à tou.te.s pour votre coopération dans cette organisation mise en place pour le bien de chacun.**